



## Procès-verbal : Assemblée des délégués EIT.swiss

Le : Jeudi, 27 avril 2023  
Lieu : Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne, Salle Aare  
Heure : 10h00 – 11h52

### PARTICIPANTS

---

Membres du Comité, délégués des sections, délégués à mandat direct, invités et collaborateurs de l'administration centrale EIT.swiss

### ORDRE DU JOUR

---

#### 1. Allocution de bienvenue et bref rapport du président

A 10h00, le président d'EIT.swiss, Michael Tschirky, souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres du Comité, aux présidents d'honneur, aux membres d'honneur, aux délégués des sections, aux délégués à mandat direct, aux invités et aux collaborateurs de l'administration centrale à l'assemblée des délégués de printemps au Kursaal à Berne.

Dans son allocution de bienvenue, qu'il tient également en français, il constate avec un peu de nostalgie qu'aujourd'hui, c'est la dernière fois qu'il monte sur la scène du Kursaal en tant que président d'EIT.swiss à l'occasion d'une assemblée des délégués.

Les délégués ont reçu les documents pour l'assemblée des délégués conformément aux délais stipulés dans les statuts. L'assemblée est ainsi apte à délibérer. Deux motions de délégués ont été déposées dans le délai stipulé. Ces motions ont été envoyées aux délégués avec l'ordre du jour définitif.

Les participants ne souhaitent pas de modification à l'ordre du jour.

Le président en vient à son bref rapport, qui est entièrement consacré au thème « Hier, aujourd'hui et demain ». Après un court film, il évoque le passé de la branche électrique, la situation actuelle avec la numérisation, le passage à l'électricité comme source d'énergie et le rôle central de l'association dans le bâtiment. Il évoque également la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le manque de relève dans la branche ainsi que le rôle futur des professionnels de l'électricité dans la mise en réseau et l'intégration de différents systèmes de technique du bâtiment, qui nécessite une forte coopération entre les corps de métier. A cet égard, l'association s'efforce de renforcer cette coopération, que ce soit dans le domaine de la formation initiale et continue, dans le travail politique ou dans le domaine du partenariat social.

Le président conclut son bref rapport et passe à la partie statutaire de l'assemblée.

#### 2. Election des scrutateurs

Markus Herren, délégué d'EIT.bern, et Konrad Tanner, délégué d'EIT.zentralschweiz, sont proposés en tant que scrutateurs. Ils sont élus à l'unanimité.

#### 3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 24 novembre 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 24 novembre 2022 a été publié sur le site Web et a été envoyé encore une fois sous forme de lien avec les documents de l'assemblée des délégués de ce jour.

---



Il y a encore une question en suspens du dernier procès-verbal : Gaetano Salonia, président d'EIT.aargau, avait posé une question concernant la nouvelle loi sur la protection des données à partir de septembre 2023. Michael Tschirky informe à ce sujet qu'une information détaillée sera publiée par le service juridique d'EIT.swiss dans le courant de l'été 2023.

Le président ouvre la discussion, les délégués approuvent le procès-verbal à l'unanimité. Le président remercie la rédactrice du procès-verbal.

#### **4. Présentation et acceptation des comptes annuels 2022**

Le président donne la parole à Herbert Laubscher, chef des finances et chef du département prestations d'EIT.swiss, pour le point de l'ordre du jour Présentation et acceptation des comptes annuels 2022.

Herbert Laubscher présente un résumé global des comptes annuels 2021, qui se soldent par une perte de Fr. -698'581.-. Une perte de 1.175 millions de francs avait été budgétisée pour l'exercice 2022, en particulier pour le financement de la campagne d'image. Le fait que le résultat annuel soit meilleur que prévu de 477 mille francs est principalement dû à des charges inférieures au budget. Le produit global d'exploitation a été inférieur à ce qui était prévu au budget. La cause en est notamment les taxes d'examen, qui avait été surestimées dans le budget. Les revenus des séminaires sont également inférieurs au budget, ce qui s'explique par la forte charge de travail dans les entreprises. Les investissements dans le LCE ont pu être soumis au SEFRI via les amortissements en tant que coûts d'examen. En 2022, aucun rabais n'a été accordé sur les contributions sur la somme des salaires, d'où la différence importante par rapport à l'année précédente. Les comptes présentent également des frais de personnel moins élevés, car les postes nécessaires n'ont pas pu être pourvus à temps. Les charges d'exploitation présentent des coûts plus élevés, qui s'expliquent notamment par les dépenses supplémentaires liées à la nouvelle formation initiale d'informaticien/ne du bâtiment. Les frais de communication concernent surtout la campagne d'image, dont les coûts varient selon les années, mais qui, à la fin de la campagne, correspondront au budget. La démonstration des professions lors des SwissSkills a été organisée pour la première fois sous ce format, ce qui a rendu l'estimation des coûts plus difficile et a entraîné un dépassement du budget. En ce qui concerne le résultat financier, le produit effectif des placements financiers a été supérieur au budget, car il n'y a plus d'intérêts négatifs à payer. Malheureusement, l'année boursière a été plutôt mauvaise en raison de la baisse des cours. La correction de valeur sur le prêt à Baticontrol Data AG a pu être réduite, car l'entreprise se porte bien et a déjà pu rembourser une tranche du prêt.

Les explications détaillées se trouvent dans les commentaires relatifs aux comptes annuels, qui ont été envoyés avec l'invitation à l'assemblée des délégués.

Les comptes annuels ne suscitent aucune question.

Michael Tschirky remercie Herbert Laubscher pour la présentation des comptes annuels et ses explications. Il remercie l'administration centrale et Herbert Laubscher pour l'utilisation prudente des finances. Il soumet les comptes annuels au vote. Les délégués approuvent la motion du Comité et approuvent à l'unanimité les comptes annuels 2022 ; ils donnent en même temps décharge au Comité. Michael Tschirky remercie les délégués pour leur confiance et assure que les ressources seront également gérées avec prudence en 2023.

#### **5. Election de l'organe de révision pour les comptes annuels 2023**

Selon l'art. 25 des statuts d'EIT.swiss, l'organe de révision est élu chaque année par l'assemblée des délégués.

Les délégués approuvent à l'unanimité la motion du Comité de réélire Ernst & Young SA de Zurich en tant qu'organe de révision pour la révision des comptes annuels 2023.

#### **6. Etat des négociations avec les partenaires sociaux pour la Convention collective de travail à partir de 2024**

Susanne Jecklin, présidente de la CPS et de la CPN, informe sur l'état des négociations avec les partenaires sociaux pour la nouvelle CCT. Elle présente la délégation de négociation et les dates de la petite et de la grande délégation ainsi que la



procédure en ce qui concerne le traitement des grands thèmes conformément au mandat de négociation (temps de travail, trajets, indemnités de repas de midi, dispositions complémentaires, salaires, financement, sécurité au travail et protection de la santé).

Elle informe également sur l'état actuel de la flexibilisation de la gestion du temps de travail, de l'indemnité du repas de midi et du trajet domicile-travail.

Elle souligne que les négociations ne sont pas simples. Jusqu'à présent, les négociations consistent en un échange entre les partenaires sociaux sur les points clés avant de discuter chronologiquement du contenu de la CCT. L'objectif principal est de simplifier la gestion du temps de travail. Elle souligne également que les syndicats ont été étonnés d'apprendre qu'il n'y avait pas de pression du temps de notre côté et que si aucun résultat n'était obtenu d'ici mai/juin 2023, la CCT actuelle serait prolongée d'un an.

Personne ne demande la parole. Michael Tschirky souligne une fois de plus que nous ne sommes pas disposés à conclure un contrat CCT à tout prix. Cela nous place dans une position plus forte vis-à-vis des syndicats. S'il devait y avoir une situation temporaire sans convention, un plan B est en cours d'élaboration par S. Hämmerli et S. Jecklin et l'équipe de la CPS. Il informe également que le Comité a élu trois nouveaux membres dans la CPS respectivement la CPN lors de sa séance d'hier. Ceux-ci doivent encore être informés, raison pour laquelle aucun nom n'est encore cité.

Bruno Huonder, délégué à mandat direct de Baumann Kölliker AG à Zurich, trouve dommage que les noms des personnes élues hier ne puissent pas encore être cités. Il remercie Susanne Jecklin pour son travail et estime que les membres sont représentés de manière compétente. Il demande à quel moment on décidera de la suite de la procédure, si le contrat sera prolongé ou résilié. Susanne Jecklin répond que les dates sont données par la CCT : si la CCT existante n'est pas résiliée avant fin juin, elle sera prolongée d'un an d'un accord commun. La DFO est également préparée, de sorte qu'elle soit disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **7. Projets dans le domaine de la formation professionnelle**

Michael Tschirky donne la parole à Thomas Keller, vice-président et président du sous-comité de la formation.

Thomas Keller rend compte du projet Orfo2022+, sur lequel des informations ont été données en novembre 2022, où les domaines de compétences opérationnelles élaborés ont été présentés. Entre-temps, les profils de qualification ont été envoyés en consultation interne à l'association et les résultats de la consultation ont été discutés lors des séances du comité de pilotage, du groupe de pilotage et du Comité. Ces profils de qualification sont soumis à l'approbation des délégués lors de l'assemblée des délégués de ce jour.

Thomas Keller présente le déroulement du projet et précise que si les profils de qualification élaborés sont approuvés aujourd'hui, le prochain projet partiel « Prescriptions » pourra alors être lancé. Les résultats du sondage mené en janvier et février 2023 ont été envoyés aux délégués en même temps que les profils de qualification. Les résultats ont montré que les profils de qualification élaborés vont en principe dans la bonne direction. Seul le profil de qualification pour la formation initiale de trois ans en installation fait apparaître des besoins différents, notamment en ce qui concerne la première vérification qui, selon les participants aux ateliers, ne doit plus faire partie de la formation initiale de trois ans en installation, mais qui, de l'avis de nombreux participants au sondage, doit être maintenue. On risquerait sinon qu'à l'issue de la formation, les spécialistes aient moins de compétences en matière d'électricité que les professionnels d'autres corps de métier. C'est pourquoi le comité de pilotage, le Comité et le groupe de pilotage se prononcent contre la suppression de la première vérification dans le profil de qualification de la formation initiale de trois ans en installation. Fondamentalement, aucune modification des dénominations des professions n'est souhaitée.

Les domaines de compétences opérationnelles des trois formations initiales « Formation initiale de trois ans en installation », « Formation initiale de quatre ans en installation » et « Formation initiale de quatre ans en planification » sont présentés et la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole et les motions du Comité sont soumises au vote.

---



La motion pour la **formation initiale de trois ans en installation** est présentée avec deux variantes, à savoir avec et sans première vérification. Thomas Keller précise que la réglementation actuelle de l'OIBT prévoit que les électriciens/nes de montage CFC ne peuvent mettre en service pour la première fois que les installations électriques rentrant dans le cadre de leur formation, conformément à l'Orfo en vigueur. Ils peuvent effectuer la première vérification et mettre en service des installations, mais uniquement celles pour lesquelles ils ont été formés. Les autres installations ne peuvent être mises en service que sous la surveillance d'une personne du métier ou d'une personne titulaire d'un CFC. En revanche, selon l'OIBT actuelle, les installateurs-électriciens CFC peuvent mettre en service des installations électriques pour la première fois, même celles qui ne rentrent pas dans le cadre de leur formation.

Le résultat du vote est le suivant :

Le profil de qualification de la formation initiale de trois ans en installation **avec** première vérification est approuvé avec une voix contre (aucune abstention).

Approbation du profil de qualification de la **formation initiale de quatre ans en installation** :

Le profil de qualification de la formation initiale de quatre ans en installation est approuvé avec une voix contre (aucune abstention).

Approbation du profil de qualification de la **formation initiale de quatre ans en planification** :

Le profil de qualification de la formation initiale de quatre ans en planification est approuvé avec deux voix contre (aucune abstention).

Thomas Keller remercie les délégués pour l'approbation des profils de qualification et explique la suite de la procédure. Il aborde ensuite le projet de révision de la formation professionnelle supérieure. En raison des ressources actuelles et afin de garantir que les résultats du projet Orfo2022+ soient également pris en compte lors de la révision de la FPS, le projet ne sera lancé qu'à une date ultérieure. Ainsi, des solutions de qualité pourront également être garanties. Le taux d'échec actuel aux examens de la formation professionnelle supérieure est également un sujet de préoccupation ; il s'agit ici de réduire les réticences ou les craintes des candidats, bien que la volonté de ces derniers de se préparer à l'examen laisse parfois également à désirer.

Raymond Müller, EIT.vaud, est déçu par la polarisation, il n'aime pas l'expression « venir voir » pour les candidats qui ne réussissent pas l'examen. Thomas Keller précise qu'un pourcentage de candidats arrive certainement avec cette attitude, mais que la large moyenne des candidats est formée dans des écoles accréditées. Il faut aller chercher cette moyenne dans les écoles entre la fin des études et l'examen et les accompagner avec succès jusqu'à l'examen.

Andreas Egli, président d'EIT.zürich, souhaite prendre la défense des jeunes, il est d'avis que le changement de système vers le financement axé sur la personne est certainement aussi à blâmer pour le faible taux de réussite. Thomas Keller explique que le système de financement est actuellement en train d'être examiné. Susanne Jecklin constate que le changement de paradigme pour les brevets fédéraux et les diplômes exige beaucoup de jeunes du niveau 6 ou 7. Ceux qui ont soutenu le concept doivent maintenant vivre avec les conséquences. Les jeunes sont sous pression, un changement de paradigme place la barre plus haut. Différents facteurs tels que les écoles, les enseignants, le financement, etc. jouent certainement aussi un rôle.

Michael Tschirky explique qu'en ce qui concerne le financement axé sur la personne, des discussions sont en cours avec le SEFRI. Du côté d'EIT.swiss, une évaluation interne est en cours et une proposition sera faite, par exemple la possibilité de lier le financement aux modules sera examinée.

Michael Tschirky remercie les délégués pour l'approbation des profils de qualification et Thomas Keller pour sa contribution.

## 8. Motions

Deux motions de délégués ont été déposées dans les délais stipulés dans les statuts. L'une concerne la formation professionnelle supérieure et l'autre le transfert des voix des délégués.

---



Markus Wäger, président d'EIT.ost et délégué de section, a déposé une motion. Le texte de la motion a également été envoyé par mail aux délégués.

La motion demande un examen critique et une révision adaptée à notre époque des règlements d'examen « Électricien chef de projet en installation et sécurité » et « Expert en installation et sécurité électrique diplômé ». Des règlements d'examen révisés doivent être présentés à l'Assemblée des délégués. L'objectif de la motion est d'augmenter le taux de réussite aux examens.

Le Comité a discuté de cette motion lors de sa séance du jour précédent et est d'avis que la motion, telle qu'elle est formulée actuellement, est très contraignante pour la révision prévue de la formation professionnelle supérieure. C'est la raison pour laquelle le Comité a formulé une motion alternative, dont le texte correspond à celui de la motion de Markus Wäger, mais qui n'est pas rédigée comme une motion contraignante. Les points mentionnés dans la motion alternative seront pris en compte au cours de la révision de la FPS. Markus Wäger est d'accord avec la motion alternative.

#### **Motion alternative :**

##### **Motion : Adaptations à notre époque des formations professionnelles supérieures de notre branche**

Lors de la prochaine révision de la formation professionnelle supérieure en électricité, les règlements d'examen actuels « Électricien chef de projet en installation et sécurité » et « Expert en installation et sécurité électrique diplômé » doivent également être examinés de manière critique et révisés de manière qui soit adaptée à notre époque.

Il s'agit en particulier – dans la mesure du possible – de vérifier,

- a. si les notes des examens modulaires partiels, qui constituent la partie la plus pondérée, peuvent servir de base pour l'obtention du brevet fédéral,
- b. l'examen professionnel fédéral avec les examens modulaires peut être pris en compte dans la pondération comme note complémentaire au sens d'une note de diplôme,
- c. l'examen peut être considéré comme réussi si la note globale est supérieure à 4.0.

L'Assemblée des délégués doit être informée en conséquence.

Question de compréhension concernant le point c) : cela signifierait qu'il n'y aurait plus de soi-disant note de cas ? C'est précisément ce genre de questions qui sera discuté par le groupe de travail dans le cadre de la révision de la FPS.

Les deux motions sont soumises au vote. La motion originale de Markus Wäger est rejetée par les délégués. La motion alternative du Comité est approuvée avec trois voix contre (une abstention). La motion alternative est acceptée par les délégués avec sept voix contre (une abstention). Celle-ci va maintenant être intégrée dans la révision de la formation professionnelle supérieure.

Andreas Fiechter, président d'EIT.basel et délégué de section, et Tobias Schäfer, président d'EIT.baselland et délégué de section, ont déposé une motion. Le texte de la motion a également été envoyé aux délégués par e-mail. L'objectif de la motion est d'introduire la possibilité de transférer les droits de vote des mandats directs lors des assemblées des délégués de la même manière que pour les délégués des sections.

Michael Tschirky explique qu'il n'est pas vrai que seuls les délégués des sections et les délégués à mandat direct annoncés au secrétariat peuvent se rendre à l'assemblée des délégués. Le problème est plutôt que l'exercice du droit de vote n'est pas formulé précisément dans les statuts. Après clarification juridique, il est déjà vrai aujourd'hui que les délégués des sections et les délégués à mandat direct peuvent en principe se faire représenter à l'assemblée des délégués.

Lors de sa séance du jour précédent, le Comité a décidé de donner suite à cette motion et de reformuler les statuts de manière à ce que la règle de la représentation des voix des délégués apparaisse clairement dans ceux-ci. La modification des statuts est prévue pour l'assemblée générale de 2024.

Le Comité demande aux délégués d'approuver la motion Fiechter/Schäfer. Ensuite, une modification des statuts sera prévue pour l'AG 2024. Il est bien entendu possible d'annoncer avant cette date des représentations de délégués des sections et de



délégués à mandat direct pour une assemblée des délégués à Mme Eva Bachmann de l'administration centrale EIT.swiss ([eva.bachmann@eit.swiss](mailto:eva.bachmann@eit.swiss)).

La motion est soumise au vote. Les délégués approuvent la motion à l'unanimité. Le Comité d'EIT.swiss est ainsi chargé de préparer pour l'AG 2024 une formulation concernant le droit de vote des délégués.

## 9. Honneurs

Michael Tschirky invite Thomas Baumann, membre de longue date et président de l'ancienne CEE ainsi qu'ancien expert, à monter sur la scène. Thomas Baumann a décidé de prendre une retraite anticipée et est en conséquence honoré par Michael Tschirky avec un cadeau et des éloges pour son grand engagement en faveur de l'association pendant de nombreuses années. L'assemblée prend congé de Thomas Baumann avec des applaudissements.

Parmi les deux gagnants de médailles de bronze à la WorldSkills Competition décentralisée de 2022 à Salzbourg, seul Patrik Siegenthaler peut participer à cette assemblée des délégués, car Yannick Flepp a commencé ses études. Après quelques questions posées par Michael Tschirky, Patrik Siegenthaler est également honoré avec des applaudissements des délégués et reçoit un cadeau.

## 10. Divers et échanges

Personne ne désire prendre la parole. Michael Tschirky mentionne encore la révision de l'OIBT. EIT.swiss y travaille intensivement, car il y a une forte pression de la part des offices fédéraux (OFEN et ESTI). EIT.swiss a décidé de passer à l'offensive et a créé un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions sur la forme que pourrait prendre une future OIBT du point de vue d'EIT.swiss et de la branche électrique. Il s'agit d'un document de travail provisoire et il ne faut pas considérer les propositions isolément. Michael Tschirky demande de la confiance et assure que des informations beaucoup plus détaillées seront données ultérieurement.

Le président clôt la partie officielle de l'assemblée des délégués. Il attire l'attention sur les manifestations à venir, dont l'assemblée générale à Berne du 23 juin 2023, la conférence des présidents à Bâle du 24 août 2023, les EuroSkills à Gdansk du 5 au 9 septembre 2023, les championnats suisses des installateurs-électriciens à Lucerne du 8 au 12 novembre 2023 et la prochaine assemblée des délégués à Lucerne du 23 novembre 2023.

Michael Tschirky attire l'attention sur la campagne d'image, qui se trouve dans sa dernière année de campagne. Dès la mi-mai, le troisième spot sera diffusé à la télévision et sur les chaînes de streaming. Parallèlement, un concours a été organisé, auquel tous les membres ont été invités à participer. Les gagnants d'un essai routier avec un ID.buzz de VW Véhicules Utilitaires ont déjà été tirés au sort et informés.

Après la projection du dernier spot publicitaire de la campagne d'image, Michael Tschirky remercie les personnes présentes pour leur engagement et souhaite à tous du bon temps et un bon retour chez eux.

Pour le procès-verbal :

Michael Tschirky  
Président

Eva Bachmann  
Direction

12. Mai 2023 / eb